

Préfecture de la région Centre et du Loiret

Orléans, le 20 OCT. 2003

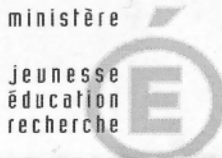
Le Directeur régional et départemental
de la jeunesse et des sports

à

Monsieur Gaël THOMAS-CHOLLIER

118 bd de Lamballe

45400 FLEURY LES AUBRAIS



REG - ND/ND

Affaire suivie par :
Nadège Dupuis
Tél. : 02 38 77 49 56

Objet : Récépissé de déclaration

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles 1 et 2 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités :

- déclaration effectuée le **03 octobre 2003**

à la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de la région Centre et du département du Loiret ;

- enregistrée sous le numéro : **ET000809**

en vue d'exploiter l'établissement suivant : **Alliance Canoë Kayak Val de Loire (A.C.K.V.L.)**

soumis aux articles 47 et 47-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Vous voudrez bien informer la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret du 3 septembre 1993.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur régional et départemental
de la jeunesse et des sports
l'Inspecteur de la jeunesse,
des sports et des loisirs


Pascal LAGARDE